

Conditions de la licence d'exploitation : Les droits d'utilisation du label sont concédés par *Le Point* et Statista, à titre non exclusif à votre entreprise pendant une durée d'un an, dans le monde entier. Ces droits d'utilisation à des fins promotionnelles des activités de votre entreprise comprennent le droit de reproduire le label sur supports papiers et électroniques, le droit de représenter publiquement le label par réseaux de télécommunications internes ou externes, notamment Intranet et Internet. Le label ne peut pas être modifié. Le label ne doit pas être utilisé de manière à créer un risque de confusion entre les produits et services de votre entreprise et ceux du journal *Le Point* et de Statista. L'usage du label, de ses services dérivés et des articles du groupe *Le Point* concernant le concours est interdit hors achat de la licence d'exploitation du label « Les Meilleurs Cabinets d'Avocats 2024 ». Votre entreprise est responsable de l'utilisation qu'elle fait du label « Les Meilleurs Cabinets d'Avocats 2024 » ; le groupe *Le Point* et Statista déclinent toute responsabilité. Votre entreprise indemnisera Statista et *Le Point* de tout préjudice subi résultant d'une utilisation non conforme du label par votre entreprise. Votre abonnement gracieux d'un an (52 numéros) au *Point* en formule numérique Entreprise (offrant jusqu'à 11 accès) est inclus dans le prix du Label et ne fera l'objet d'aucune reconduction. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter par mail partenaires@lepoint.fr. Le label est utilisable à partir de la publication officielle du palmarès. La licence d'exploitation est régie par le droit français. Les parties conviennent de tenter de régler à l'amiable les différends ou litiges portés devant les tribunaux. A défaut d'accord amiable, les différends ou litiges seront portés devant les tribunaux de Paris. La signature du présent bon de commande vaut acceptation des conditions de la présente licence d'exploitation.